



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 71917

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du droit des femmes dans le monde et en particulier en Israël et dans les territoires occupés. Il lui demande les conclusions qu'il tire du rapport que vient de rendre public Amnesty International sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Le rapport d'Amnesty International met en lumière les difficultés spécifiques vécues par les femmes dans les Territoires palestiniens et en Israël. Comme dans beaucoup d'autres régions, les femmes et les enfants sont souvent les premières victimes d'un conflit prolongé. Face à une telle situation, la France et l'Union européenne sont pleinement mobilisées. Nous avons développé une coopération dense avec les Territoires palestiniens, et le soutien aux femmes et à l'enfance constitue une part importante de cette coopération. Dès son arrivée à la tête du ministère des affaires étrangères, le ministre a voulu que ce soutien aux femmes et à l'enfance soit défini comme l'une des priorités de l'action du ministère des affaires étrangères, notamment dans les Territoires palestiniens. Sur le plan politique, est maintenu un dialogue politique exigeant sur ces questions tant avec les Israéliens qu'avec les Palestiniens. Nous appelons en particulier Israël à alléger les restrictions de mouvements dans les Territoires occupés et à réviser le tracé de la barrière de sécurité, qui sont la cause des drames humanitaires exposés dans ce rapport. Nous accompagnons l'Autorité palestinienne dans le programme de réformes dans lequel elle s'est engagée et qui vise à édifier un système politique basé sur la primauté du droit et le respect de la dignité des Palestiniens et des Palestiniennes. L'Union européenne et la France sont convaincues que le respect des droits de tous les habitants de cette région passe par l'établissement d'une paix juste et durable fondée sur la coexistence de deux États vivant dans la paix et dans la sécurité. Elles restent pleinement engagées dans la recherche d'une solution négociée à ce conflit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71917

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 2005, page 7604

**Réponse publiée le :** 6 juin 2006, page 5838